



Villeneuve d'Ascq, le 10 août 2011

**Assemblée Générale Mixte du 1^{er} septembre 2011
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

Les Actionnaires de la Société sont informés qu'ils sont convoqués à une Assemblée Générale Mixte de la Société GENERIX SA qui se tiendra le

Jeudi 1^{er} septembre 2011 à 10 heures
A L'Espace Tween 32 place de la Gare 59 000 Lille

Un avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le mercredi 27 juillet 2011 (Bulletin n° 89, Publication n°1104879).

Cet avis contient l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale. Cet avis est accessible sous format électronique sur le site internet de la Société à l'adresse www.generixgroup.com. L'avis de convocation a été publié le 10 août 2011 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Conformément à l'article R.225-88 du Code du commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la Société, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 26 août 2011, de lui envoyer les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R225-83 du Code du Commerce.

Les actionnaires titulaires de titres au porteur peuvent également se faire communiquer ces documents en justifiant de leur qualité d'actionnaire par la transmission d'une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur peuvent être consultés, dans les délais légaux, sur le site internet de la Société à l'adresse www.generixgroup.com et au siège social de la Société et dans les locaux de l'établissement secondaire de GENERIX SA sis 69-71, Rue Beaubourg 75003 Paris.

Les demandes de communication des documents préparatoires doivent être adressées au siège social sis 6, rue du moulin de Lézennes, 59650 Villeneuve d'Ascq à l'attention de Mme Isabelle VILTARD.